

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

7 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

N°

OBJET :

SUBVENTION AGICAC

L'an deux mille vingt et quatre (2024), le sept octobre (7) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 27 septembre 2024, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LEFORT, Pascal PERROT, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Étaient présents les membres suppléants suivants :

Madame Corinne DEPAUX (Suppléante de Michel COURTEAUX), Monsieur Sébastien GRANGE (Suppléant de Nathalie COUTIER), Madame Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON)

Étaient représentés :

Messieurs François MOURRA (Pouvoir Pascal LEFORT), Pascal LORIN (Pouvoir Jean-Marion VIEVILLE), Didier NOBLET (Pouvoir Jean-Pierre FORMET), René SCHULLER (Pouvoir Julien VALENTIN)

Étaient excusés : Martine BOUTILLAT, Augustin DELAVENNE, Fabrice HUBERT, Valérie MORAND, Bruno ROULOT, Anne-Laure WERBROUCK,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

L'association de loi 1901 AGICAC-EI qui possède un agrément d'entreprise d'insertion a été créée en 2018 et est mono-activité c'est-à-dire qu'elle ne couvre que la prestation réalisée sur le centre de tri de La Veuve.

L'arrêt du centre de tri en 2023 pour la réalisation des travaux de modernisation du site a généré pour l'association une baisse de 162 000 euros de vente de prestations de service en 2023 par rapport à 2022, soit une baisse de 56%.

Au regard de cette situation exceptionnelle liée à la fermeture temporaire du site en 2023, et de l'impact de cette dernière sur l'activité de l'AGICAC, l'association a formulé auprès du SYVALOM une demande de subvention de 20 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à verser une subvention exceptionnelle de 20000€ à l'AGICAC.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 7 octobre 2024

Le Président du SYVALOM

JULIEN VALENTIN



Syvalom
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Marne

Le Président
Julien VALENTIN